

CHAMPIONNATS SUISSES

SCHWEIZERISCHER BOWLS VERBAND SWISS BOWLS (SB)

Version 01.01.2026

SB / Réunion du Conseil d'approbation des ajustements du 30 novembre 2025
(Toutes les désignations personnelles dans ces statuts s'appliquent aux deux sexes)

1. Catégories

- 1.1 Principales catégories :
 - En plein air (pelouse, gazon synthétique)
 - Intérieur (« moquette »)
 - Shortmat (intérieur, courte distance, « moquette »)
- 1.2 Sous-catégories Sexe/Âge :
 - Juniors, Juniors Mixtes
 - Femmes élite, hommes élite, mixte élite
 - Seniors Mixtes
- 1.3 Sous-catégories Formations :
 - Singles (Singles)
 - Paires, Paires Mixtes
 - Triples (Trios) / Triples Mixtes
 - Quatre, Quatre Mixtes (Quatuors)
 - Clubs/Sociétés

La mise en œuvre des Championnats suisses de l'Association dans la catégorie correspondante dépend du nombre d'inscriptions. La commission des maîtres de match, sous la direction d'un membre du conseil d'administration de SB, décide de la mise en œuvre.

2. Modes

- 2.1 Définir les modes :
 - Les modes sont déterminés chaque année par la Commission des Maîtres de Jeu sous la direction d'un membre du conseil d'administration de SB.
 - Les modes respectifs dépendent de :
 - a) la disponibilité des terrains de jeux/patinoires
 - b) Nombre de clubs participants (membres actifs SB)
 - c) Nombre d'inscriptions
 - Les modes de chaque catégorie peuvent être différents.
 - Les modes finaux seront annoncés au plus tard 30 jours après la date limite d'inscription.
 - Les championnats doivent être annoncés par Swiss Bowls avant octobre de l'année précédente, comme possibilité de candidature pour tous les clubs membres, et attribués avant la fin de l'année.
- 2.2 Principes/principes des modes :
 - Qualifications locales/régionales, finales centrales.
 - En tenant compte de la répartition géographique des applications.
 - Dernières manches pour un long week-end maximum (du jeudi matin au dimanche soir).
 - Les participants doivent bénéficier d'un temps d'entraînement suffisant d'au moins une demi-heure chacun (avec jusqu'à 8 joueurs par patinoire en même temps) après inscription préalable, juste avant les championnats, sur toutes les pistes. Par exemple, avec jusqu'à 64

participants répartis sur 4 patinoires, l'ensemble des installations doit être accessible aux parties intéressées pendant 4 heures.

- Formation de groupes en phase de groupes (groupes où chacun s'affronte) suivi de classement et/ou de matchs en quarts, demi-finales et finales.
- La « petite finale » (match pour la 3e place) ne sera pas jouée, mais deux médailles de bronze seront décernées.
- Basé sur des modes de jeu internationaux dans les catégories concernées.
- Pour la participation à la finale, le classement final des qualifications internes du club est décisif. Si une équipe ou un joueur (simple) ne peut pas assister, l'équipe ou le joueur classé suivant est automatiquement qualifié pour participer à la finale.

2.3 Engagement :

- Les modes sont contraignants et non contestables
- L'inscription aux championnats reste contraignante même si les modes sont modifiés
- Seuls les joueurs licenciés/membres actifs de clubs admis aux Swiss Bowls peuvent participer aux championnats nationaux.

2.4 Distinctions :

- Le champion suisse reçoit une coupe de défi.
- Les quatre premiers recevront des médailles individuelles (or, argent, bronze).
- Selon la candidature, les résultats des Championnats suisses peuvent servir de critères pour la sélection ou la nomination des joueurs/équipes pour les compétitions internationales officielles, pour les équipes nationales, les systèmes de classement ainsi que pour les programmes de financement et les contributions.

3. Organisation

3.1 Mise en œuvre :

- Les finales du championnat suisse sont des clubs de bowls ou des sections de bowls d'autres clubs sportifs, qui se tiennent selon les spécifications/règles de **SB**.
Tous les membres actifs de **SB** peut postuler pour les dernières manches des Championnats suisses.
- Les compétitions locales et régionales de qualification pour la finale du Championnat suisse se tiendront selon les spécifications/règles de **SB** organisé de manière indépendante ou réalisé par des membres actifs de **SB**.

3.2 Délégués de l'association :

- **SB** nomme un délégué pour tous les Championnats suisses, responsable de la bonne mise en œuvre et assure le contact avec les clubs/organismes.
- Le délégué de **SB** prépare un court rapport pour l'attention de la **SBBoard**.

3.3 Exigences/Règles

Depuis 2016, les Championnats suisses de l'Association se tiennent tous les deux ans dans les catégories suivantes :

- Salle – Élite – Hommes – Paires/Paires
- Salle – Élite – Femmes – Paires/Couples

Depuis 2017, les Championnats suisses de l'Association se tiennent tous les deux ans dans les catégories suivantes :

- Salle – Élite – Herren – Simple
- Salle – Élite – Damen – Simple

En raison du nombre croissant de clubs et de joueurs actifs, d'autres catégories pourront également être disputées à l'avenir (par exemple triples, quatre ou championnats combinés comme par exemple Des singles et des

triples en même temps).

Les équipes interclubs sont également éligibles pour débiter au SM. Le nombre de participants doit être régulé parmi les clubs participants. Le contingent du club sera facturé au club ayant plus de participants (de l'équipe respective) – si le nombre est le même, cela devra également être réglé entre les clubs participants.

- Au moins 3 matchs du tour préliminaire doivent être garantis à tous les participants qualifiés. Un maximum de 5 matchs doivent être joués par jour et par participant.
- Le nombre de participants par catégorie doit être défini afin que tous les groupes du tour préliminaire puissent être joués avec le même nombre d'équipes/joueurs.
- Le nombre de participants par club est calculé en proportion du nombre de participants dans les qualifications internes du club. Une place par catégorie est garantie par club.
- Les clubs indiqueront le nombre de joueurs ou d'équipes qui joueront les qualifications.
- Chaque joueur qui joue les qualifications doit payer des frais d'inscription de 50 CHF.
- SB établit la liste du nombre de places de titulaire par club en proportion du nombre de joueurs inscrits.
- **L'augmentation vers le nombre de participants jouables supérieur se fait en faisant monter le(s) participant(s) qui n'ont pas été qualifiés de justesse à cause de l'arrondissement complet.**
- Aucun frais d'inscription supplémentaire ne sera facturé lors de la finale du SM – les participants gagneront leur place de départ grâce à leur qualification.
- La répartition des groupes du tour préliminaire est créée aussi équitablement que possible, selon les qualifications internes du club et les points de classement du dernier SM (classement des équipes par club), sur la base d'une liste de tête de série.
- Le remplacement d'un joueur lors de la finale SM peut, pour de bonnes raisons, être effectué dans les catégories par équipes, si possible, par les clubs concernés ou par l'organisateur, par une personne qui n'a pas été qualifiée pour la finale (membre SB). Pour la finale simple, il n'existe que la solution forfait (par exemple 2 séries, 10 manches, 14 tirs à 2 x 7 extrémités)
- Lors des finales en simple, l'organisateur attribue un marqueur neutre (compagnon de jeu) à chaque partie. Les clubs sont tenus de fournir le nombre requis de repères (en fonction des participants).

3.4. Rémunération / Honoraires

- Swiss Bowls rémunérera le club hôte de la finale avec le CHF. 500.-.
- Le montant d'inscription par joueur participant peut être augmenté par le club organisateur jusqu'à CHF. 60.-, après consultation avec Swiss Bowls.
- La location de tapis auprès d'autres clubs de Swiss-Bowls doit être payée pour le CHF. 100 \$ par moquette, comme compensation de loyer pour le dernier week-end. Les frais de transport sont au détriment du club organisateur.

Gstaad, salle 30. Novembre 2025

Le Président :

Le responsable de la technologie :

.....
Christian Gafner



.....
Battre Matti